



Bruyères-Le-Châtel

Seigneurs de Bruyères-Le-Châtel

Île-de-France (91, Essonne), Languedoc, Dauphiné

*Bruyères (canton : Arpajon, arrondissement : Palaiseau)
Chalabre, Puyvert (Chalabre, 11, arrondissement : Limoux)
Sainte-Colombe (Rivel, 11, canton : Chalabre)
Sonnac (-sur-L'Hers, Chalabre, 11)
famille issue des comtes de Corbeil et des seigneurs de Lèves*

Armes : Bruyères-le-Chatel ; en Languedoc (Chalabre) et en Diois-Dauphiné (Saint-Michel) : «D'or, au lion de sable, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir.» (attesté depuis Pons 1^{er}; Jean 1^{er} porte aussi un écu à 3 chevrons ?)

Devise : «Sola Fides Sufficit»

Josselin de Lèves, agissant comme seigneur justicier de Bruyères-le-Châtel, semble tenir son droit de Marguerite, sa femme.
Cette dame serait-elle la fille de ce Thomas de Bruyères qui fit, en 1201, une donation à la chapelle de Saint-Thomas du Plessis, en la paroisse de Bruyères-le-Châtel ? (Cart. de Notre-Dame de Paris, I, p. 120.).
Cette alliance expliquerait comment Josselin serait seigneur de Bruyères-le-Châtel et pourquoi il porte un lion sur son écu (n° CXCVII, p. 200), tandis que son père Geoffroi portait un échiquier (n° CLVII, p. 170).
Ce lion, en effet, porté dans les armoiries de Bruyères, se retrouve ensuite plus tard sur le sceau d'un autre Thomas de Bruyères.



Jean de Bruyères
+ 1279



Thomas de Bruyères
cadet (brisure : une
bande de gueules)



Adam de Bruyères
+ 1284 (en champ :
un semis de burelles
de sable)



Bruyères,
seigneurs
de Puivert

Sources complémentaires :

*Cartulaire des Vaux de Cernay (Sorbonne),
Héraldique & Généalogie (alliances Mathefelon, Hangest),
Dictionnaire de la Noblesse (F. A. Aubert de La Chesnaye-Desbois, éd. 1775, Héraldique & Généalogie),
<http://pagesperso-orange.fr/vieux-marcoussis/Chroniques/bruyeres2.htm>
(d'après C. Julien et J.P. Dagnot - Chroniques du vieux Marcoussis),
Contribution d'Alain Lebaillif (02/2019) et de Philippe Couka (05/2020)*

© 2007 Etienne Pattou
Dernière mise à jour : 24/05/2021
sur <http://racineshistoire.free.fr/LGN>

Bruyères-Le-Châtel

Origines

hypothèses Depoin

(Cartulaire des Vaux-de-Cernay)

et La Chesnaye

(Moréri et dom Vaissette)

> cf aussi les origines en p.15

Bruyères est aussi mentionné dans les Cartulaires de Saint-Florent de Saumur (dès 1070) et de Sainte-Marie de Longpont. Les premiers seigneurs appartiennent à la clientèle des seigneurs de Montlhéry.

Hugues, Hervé, Thomas et Agnès ; Hugues de Bruyères ~1090 (proche de Milon 1^{er}) ; des alliances sont aussi évoquées avec les seigneurs du Plessis (cités 1162, 1173) ; Hugues et Thomas (1108, témoins de Gui «Troussel») ; Thomas et son fils Gui (1162) ; Thomas II érige la chapelle Saint-Thomas dite «du Plessis» («Plesseiz») entre 1150 et 1185 ; Thomas cède en 1209 la dime du fief de Serquigny à Saint-Magloire de Paris ; le roi Philippe II «Auguste» possède des biens sur Bruyères (don aux Hospitaliers 02/1205, création d'un marché le mardi)

La Chesnaye

Pons 1^{er} de Bruyères

croisé en Albigeois dès 1209 avec Gui de Lévis et Pierre de Voisins à la suite de Simon de Montfort, commande un corps de 6000 hommes d'armes pour la prise de plusieurs places dont

Puivert (1210) (les baronnies de Chalabre et de Puyvert le récompensèrent peu après de ses efforts ; cf. Lévis avec Mirepoix en 1213 et Voisins avec la Cize de Limoux en 1216) ép. 1216 **Anne de (ou du) Moulin** (parente de Roger de Moulin (8^e Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1179), et de Jean du Moulin, Cardinal en 1358)

Depoin

Miles de Lèves + 1167

Doyen de Chartres (1145)

ép. ~1155 **Mabile du Tremblay**

Geoffroi II de Lèves + dès 1215

seigneur de Lèves (1201) (cité dès 1187)

ép. **Marguerite de La Chapelle-La-Reine** + après 1209

dès 1215 (ép. 2 Guillaume de Milly (-La-Forêt, 91)

+ dès 1184)

Josselin (alias Gosselin) IV de Lèves + après 20/07/1236

dès 27/04/1239 seigneur de Lèves (1206)

(seigneur justicier de Bruyères au nom de sa femme)

ép. **1)** dès 1199 **Marguerite de Bruyères-Le-Châtel** ° ~1185

+ dès 1216 (fille de Pons, seigneur de Bruyères-Le-Châtel ?)

ép. **2)** dès 1216 **Philippa de Poissy**

Thomas (III) Pons de Lèves dit «Pons (1^{er}) de Bruyères»

+ après 10/10/1249 et dès 1251 (17/10 ?) seigneur de Lèves

(dès 04/1239), Bruyères-Le-Châtel (1234) Ouyvert et Chalabre (11)

ép. dès 1234 (1216 ?) **Agnès de Beaumont-du-Gâtinais**

(fille d'Adam IV de Beaumont, + 05/1242,

et d'Isabelle Mauvoisin, dame d'Aulnay + après 1249)

? Anseau de Bruyères

(témoin de droits accordés sur Inteville par Guy «Le Rouge», seigneur de Montlhéry et Adélaïde, sa femme, ~1079)

? Thibaut de Bruyères

croisé (1147) avec le roi Louis VII

? Méniers de Bruyères,

sergent gruyer du seigneur de Montfort (~1160)

? Nicolas de Bruyères (Nicolaus de Brueria)

(témoin en 1186 d'une donation de Gervais, seigneur de Châteauneuf, et de sa soeur Marguerite à l'église et aux chanoines de Saint-Vincent de Nemours, dépendant de l'Abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois, diocèse de Chartres, de 100 sols à prendre sur le péage de Brajolle)

Marguerite de Bruyères est-elle la fille de Gui Parvus» de Bruyères ?

Thomas III (dit «miles de fisco Montis Letherici») cède à la chapelle du Plessis ses droits sur la dime de blé de Bruyères et 2 muids de vin de rente à Doleinville.

La filiation n'est attestée fermement que depuis Thomas III-Pons de Bruyères, compagnon de Simon de Montfort en Albigeois dès 1210, par les titres et actes laissés lors de son établissement en Languedoc (Chalabre, Puivert, Nébias, Saint-Jean du Paracol, Montjardin, Rivel, Sonac, etc.).

Thomas (IV) de Bruyères

(amortit avec son frère Jean 03/1258 des biens de Berchères vendus aux Vaux de Cernay)

Jean 1^{er} de Bruyères dit parfois «de Poissy» ° ~1218 + dès 1291/92 (Acre, croisé) chevalier, seigneur puis baron de Bruyères-Le-Châtel (91, et Ollainville, Courson, Fontenay, Soucy et Bel-Air, fiefs à Arpajon, Chartres et Poissy) baron de Puivert (ou Puyvert) et Chalabre (11), Chambellan du Roi Philippe III

(le Roi lui accorde des privilèges fiscaux et exemptions de ban et arrière-ban sur ses baronnies ; transige 1223 avec Pons de Villars, Prieur de Camon ; s'oppose à la fermeture du cloître Notre-Dame 11/1259 ; vend des biens à Chevrigny et La Barre près Saint-Rémy-Les-Chevreuse 1262 pour 1.600 £ ; échange avec le Roi en 1264 de biens sis à Bruyère contre d'autres à Poissy et Saint-Germain-en-Laye ; cité 09/1276 pour accord de droits à Châteaufort et Arpajon)

ép. dès 1257 **Eustachie de Lévis** ° ~ 1245 + 21/07/1300 (fille de Gui II de Lévis, seigneur de Mirepoix (09), Florensac (34) et Montségur (09), et de Jeanne ; ou de Gui 1^{er} de Lévis et de Guiburge de Montfort ?)

postérité qui suit (p.3)

Pierre de Bruyères

fl 1248-1262 (acte aux Vaux de 12/1248 à propos des champarts de Villehier et Corterbeuf)

Adam de Bruyères (cité 1262)

Mathilde de Bruyères (citée 1262)

Jeanne de Bruyères

+ un 04/03 ép. **Gui II de Lévis** + 20/09/1247 ou après 06/1255 ?

Bruyères-Le-Châtel

2

Jean 1^{er} de Bruyères-Le-Châtel
et **Eustachie de Lévis**

Jean
de
Bruyères
+ avant
1350
ép. **Agnès
La Létaude**

Thomas 1^{er} de Bruyères ° ~1270 + après 05/04/1343 dès 29/01/1346 chevalier, seigneur de Bruyères-Le-Châtel, Puivert, Nébiac, Saint-Jean, Paracol, Sonac, Villefort, Mongardin, Massario, Beaumont, Rivel et Chalabre, capitaine de 50 hommes d'armes, X en Flandres
(vend en 1302 une maison du cloître Notre-Dame au chapitre de Chartres ; hommage au Roi et dénombrement à la Sénéchaussée de Carcassonne du 03/04/1317 ; cité dans une charte du 12/02/1350 : don de vignes aux Vaux-de-Cernay ; ses armes : écu à 1 lion, support : 2 chiens ; cimier : casque couronné et sommé d'une tête d'aigle ; érige le château «neuf» de Puivert ; par lettres patentes de 1314 Philippe IV «Le Bel» lui accorde de nouveaux droits sur Puivert ; rachète en 1297 aux Hospitaliers un fief de Bruyères (moulin de Guisseray) ; échange avec les mêmes en 12/1307 des terres sur Bruyères, Soucy, Lopigny et Marivaux contre des maisons à Chastres (Arpajon))
ép. 1310 **Isabelle de Melun** ° ~1295 + après 21/05/1361 dame d'Ivoy-Le-Pré (18), Bréviande (18), Maupas (18), Malvoisine (18) (fille d'Adam IV, vicomte de Melun, et de Jeanne de Sully-sur-Loire, dame d'Ivoy, Jars, Bréviande, Maupas et Malvoisine ; soeur de deux Archevêques de Sens ; veuve de Jean, seigneur de Montfaucon (25) + 09/1306)

postérité qui suit (p.4)

Agnès de Bruyères ° ~1280 + avant 1329
ép. 1) ~1290 **Gobert de Dargies**, seigneur de Dargies et Catheux (fils de Renaud et d'Isabelle de Clermont ; veuf d'Ide de Walincourt)
ép. 2) 1302 (*dispense papale du 10/06/1302 pour consanguinité au 4° degré*)
Aubert VI de Hangest dit «Le Grand», seigneur de Genlis, Pont-Saint-Pierre, Fontaine et Hucqueville ° ~1290 + ~ 1329 (fils d'Aubert V et d'Eléonore de Villebéon)

postérité Hangest/Genlis dont :
1?) **Eléonore**, dame de Mondescourt et Varesnes, mère de Raoul VII Le Flamenc, seigneur de Canny ; 2) **Matthieu de Hangest** + dès 1331 & **Aubert**

Bruyères-Le-Châtel

3

Thomas 1^{er} de Bruyères
et **Isabelle de Melun**

Thomas II de Bruyères
° ~1315 + 22/03/1371
(*teste* 19/08/1369) seigneur
de Puivert, Nébias, Quillan, Saint-
Jean de Paracol (11) et Montjardin,
Sénéchal de Carcassonne
& de Bennes (*dénombrement*
1367 pour Quillan ; *hommage*
22/03/1371 pour Puivert, Nébiac,
Saint-Jean-de-Paradele et Villefort ;
acte de partage avec son frère
Philippe en 1350 pour Chalabre
et Puivert ; rachète ses droits
sur Puivert à sa soeur Jeanne)
ép. **1**) 10/1318 **Agnès**, dame
de Jars, Ivoy et Bréviande
ép. **2**) dès 1352 (1346 ?) **Béatrix**
de Varennes ° ~1320
+ après 19/08/1369 (soeur
de Jean, seigneur
de Wignacourt en Picardie)

postérité qui suit (p.5)



Géraud de
Ca(m)pendu(t)

Philippe 1^{er} de Bruyères ° ~1325 + dès 30/10/1404
(*test.* 1371 et 19/09/1373) seigneur & baron
de Chalabre, Rivel, Sonac et Sainte-Colombe,
conseiller & Chambellan du Roi, Gouverneur
de Montpellier (1387) et Capitaine de Monteau (1396)
(*hommage pour Ca(m)pendu en 1349 ; reconnaissance*
le 22/03/1370 pour son Gouvernement du comté
de Castres comme procureur fondé de sa nièce
Marie de Ponthieu, comtesse de Castres
et de Vendôme ; serment au Roi 22/03/1371
comme baron de Chalabre)
ép. **1**) dès 1349 **Marguerite de Capendu**
(**Campendut** en Langue d'Oc, près Carcassonne)
° ~1325 + dès 13/01/1358
(veuve de Guilhem de Narbonne)
ép. **2**) (c.m.) 22/03/1361 **Judith (alias Indie)**
de Brens (ou de Peyre, alias Barenches),
dame de Gaillac (81) ° ~1340
+ après 07/1373 & après 18/05/1395
(*teste à cette date à Montpellier*) (fille de Pierre ; veuve
de Jean, seigneur de Châteauneuf / Castelnaud)
ép. **3**) (c.m.) 01/10/1395 **Jordane de Vias**
(**alias d'Amat ou de Bré**), dame d'Amat
+ après 15/04/1410
(fille de Raimon de Bré ou d'Amat)
(*hommage prêté par Jean de Damat*
au nom de sa soeur, veuve
et de ses enfants mineurs 17/11/1404)

postérité qui suit (p.6)

Jeanne de Bruyères + ~1392
ép. **1**) 23/05/1342 **Gui de Clermont-
Nesle** ° ~1326 + X 13 ou 14/08/1352
(*Moron-en-Bretagne*) comte
de Soissons, seigneur d'Offémont,
Mello (25/05/1352) et du Saussoy,
Capitaine-Général en Artois
& Boulonnais, Maréchal de France
(dès 1345) (*possessionné à Quincy*
et au Mont-Notre-Dame pour 300 £ ;
en font échange avec Thibaut
de Mathefélon et sa femme,
? de Bruyères, contre des droits
sur Jars, Ivoy et Morogues)

? **Marguerite de Bruyères** ° ~1290
ép. **Guillaume III de Chartres** ° ~1285

Jeanne de Chartres ° ~1345 + 1407
dame de Mezeraye
ép. **Robert de Vendôme**
° ~ 1330 + 1401

postérité des **Vidames**
de Chartes

Isabelle de Bruyères
ép. dès 01/08/1342
Jean de Varennes,
seigneur de Wignacourt
en Picardie (frère
de Béatrix, épouse
de Thomas III
de Bruyères)

? (**Jeanne ?**) de Bruyères ° ~1175/80
ép. après 27/06/1189 **Thibaud III de Mathefélon**
° ~1170 + entre 05/1238 & 12/1239 baron
de Marhefélon et Durtal (fils de Thibaud II
et de Mathilde de Mayenne ou ? de Marquise de Vitry)

à confirmer :

? **Jeanne de Bruyères**, dame de Jars et Ivoy
(*fille de Thomas II et d'Isabelle de Melun (fille d'Adam IV*
et d'Agnès de Sully, dame de Jars, Ivoy, Bréviande, Malvoisine et
Maupas) ; soeur d'Isabeau, épouse de Gui de Nesle)
ép. 1330/33 **Thibaud V de Mathefélon**, baron de Durtal +
~1364 > cf H&G 187 p.147 - 08 II 362 (fils possible
de Foulques III et d'Elisabeth de Châteaubriant ?)

3 autres enfants
dont ? **Marie**
qui ép. **Robert**
Le Berceur (ou Berseur),
écuyer, seigneur
de La Ronche
et de La Sansonnerie
& **Jean** + 1356

Bruyères-Le-Châtel

Puyvert, Nébias, Quillan

4

Thomas II de Bruyères
et 1) Agnès
et 2) Béatrix de Varennes

2) **Alix** (*alias Hélix, Helips, Elips*)
de Bruyères ° ~1355/60 + après 1416
dame de Bruyères-Le-Châtel,
Puyvert (*en partie*, 1398)
et Villefort (08/1415)
ép. 1) 26/05/1367 (*non consommé*)
Philippe de Carmaing ° 1365
+ 1372 (fils d'Arnault)
ép. 13/10/1376 **Géraud V de Voisins**,
seigneur de Blagnac, Arques
et Magnac, Puyvert et Lérans
° ~1355 + dès 08/1415 (fils de Jean
+ 1393 et de Jeanne de Lévis-Lérans)

Isabelle de Bruyères
+ après 1379
ép. 1) 1367 **Jean de Varennes**
ép. 2) 06/11/1372 **Gaston
de Laparade**, seigneur
de Puyvert (*en partie*)
ép. 3) ~01/1379 **Raymond
de Villemur**
(encore cités en 1382)

? **Jeanne de Bruyères**
ép. **Jean 1^{er} «Le Borgne»**,
seigneur **de Saint-Simon**

*postérité Saint-Simon
ou*
? **Jeanne de Bruyères**
ép. 1372 **Rigal de Vernhes**,
chevalier, seigneur
de Castelmary et Peyrolles
+ après 21/07/1419

Marguerite de Bruyères + 12/1419 dame de Bruyères et des Bordes
puis en partie de Puyvert
(achète les parts manquantes du moulin à eau dit «Moreau» - déjà partiellement
acquis par son père dès 1334 - sur l'Orge à Chastres pour 24 £ tournois ;
reçoit une lettre de souffrance d'hommage 19/06/1398 ; foi et hommage
20/06/1402 pour Bruyères et Saint-Yon ; se démet peu avant 31/01/1417
de ses hommages au Roi en faveur de Thomas de Voisins, chevalier, chambellan
du roi Charles VI - probablement son neveu, fils de sa soeur Alix et de Géraud
de Voisins ; teste 30/06/1416 : donne Le Fay à sa filleule Marguerite de Braye,
fait des libéralités à sa cousine, dame de La Rivière, et à sa nièce Marguerite
de La Platre ; distribue 700 écus à ses serviteurs de Bruyères et Montlhéry,
du Nivernais et du Vimeu ; distribution de 8 deniers à tous les assistants
à ses obsèques)
ép. dès 1374 **Guillaume V des Bordes** +X 25/09/1396 (*Nicopolis*,
sous le duc de Bourgogne, le comte d'Eu et le Roi de Hongrie) chevalier
banneret, seigneur de Beaumont-La-Ferrière, des Bordes (1381) et du
Bec (1376), Chambellan du Roi, Porte-Oriflamme (1386), Capitaine de
Valognes, prisonnier à Cherbourg (capturé par l'écuyer hennuyer
Guillaume de Beaulieu), favori de Charles VI à la bataille
de Roosebecke (*prend la ville de Châtellerault (1370) par un raid
audacieux parti de La Haie en Touraine et de Saint-Savin*)
(X) *liaison avec une servante*)

Suite à la confiscation des biens de **Jean
de Montagu**, le duc **Louis de Bavière**
devient seigneur de Marcoussis
et de Gometz-Le-Châtel ~1410.
La Châtellenie de Bruyères, dépendant,
depuis l'origine, de Montlhéry retourne
au Domaine royal en 01/1418.
Vers 1422, le Roi d'Angleterre, **Henry V**,
spolie **Thomas de Voisins**, réputé rebelle
à son pouvoir, au profit de **David de Brimeu**,
conseiller & Chambellan du duc de Bourgogne.
Bruyères reviendra aux Voisins une quinzaine
d'années après.

Jean II des Bordes + 1412
prisonnier des Turcs après
Nicopolis (1397)
(probablement libéré par rançon)
ép. **Jacqueline de Beauvais**

sans postérité

X) **Jehan bâtard des Bordes**
(reçoit 100 écus dans
le testament de Marguerite,
épouse légitime de son père)

Bruyères-Le-Châtel

Chalabre

4

Philippe 1^{er} de Bruyères
et 1) Marguerite de Capendu/Campendut
et 2) Judith (*alias Indie*) de Brens (*ou de Peyre*)
et 3) Jordane de Vias (*alias d'Amat ou de Bré*)

1) Jacqueline de Bruyères

° ~1357 (*son père lui lègue sa part d'héritage du premier mari de sa mère, Guilhem de Narbonne par acte de donation du 16/12/1373*)

ép. 1) (c.m.) 02/12/1369

(Carcassonne)

Pelfort de Rabastens (fils de Pierre-Raymond, seigneur de Campanhac)
ép. 2) (c.m.) 30/05/1373

Peyre de Brens (*alias Pierre de Broé*) (fils de Jean)

(*le Roi Charles VI confisque et donne tous ses biens en 1383 à Pierre de Giac ; la dot de Marguerite de Capendu servit encore de prétexte aux assassins dudit Pierre le 08/02/ 1427*)

1) Isabelle/Isabeau de Bruyères

2) ? de Bruyères, dame de Chalabre
ép. ~1385 **Géraud de Mauléon**, seigneur de Belpech, Prat et Durban, Capitaine & Châtelain du Val d'Aran, conseiller & Chambellan du Roi d'Aragon
° ~1360 + 1433

2) **Eustachie de Bruyères** fl 1372-1426
ép. 1388 **Ratier de Landorre**, vicomte de Cadars, baron de Landorre, seigneur de Salmiech et Cadars (fils d'Arnault, vicomte de Cadars) (*cité 1388*)

postérité **Landorre** (*dont Jacqueline qui ép. 1416 Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, Betplan, Teulé et Le Haget d'où postérité Montlezun, Miossens, etc.*)

3) **Jean II de Bruyères** ° ~1397 + 1442
baron de Chalabre (1420) et Rivel (1452), Capitaine de Valréas (*Vaucluse*)
(*prête serment au Roi Charles 04/12/1424*)
ép. 1) (c.m.) 1434 **Béatrix de Mauléon**

Henri de Bruyères

3) **Thomas de Bruyères**

Jeanne de Bruyères
ép. 1402 **Roger-Bernard de Lévis**, seigneur et baron de Mirepoix

Roger-Antoine de Bruyères + 1474

baron de Chalabre, Rivel, Sonac, etc., capitaine de 50 hommes d'armes
(*prête serment et dénombre ses terres au Roi 14/01/1434*)

ép. 1450/52 **Constance de Peyrepertuse**

dame de Rabouillet /Rabellot et Joch (fille de Guilhem, seigneur de Rabellot en Roussillon)

postérité qui suit (p.7)

Jean (III) de Bruyères dit «de Saint-Michel»
établi à Crest (*Dauphiné*), sert le pape Pie II comme capitaine d'une troupe italienne, nommé Capitaine de Valréas (*Comtat Venaissin, par le Pape Paul II*)
(*quittance de la dot de sa femme 14/03/1471*)
ép. (c.m.) 04/01/1470 (Nions) **Honorée (*Honorade*) de Vesc-de-Comps** (fille de Dalmas, et d'Alix d'Ancezune de Cap de Rousse ; parente de 2 Grands-Maîtres de Saint-Jean de Jérusalem : Arnaud et Bertrand)

postérité qui suit (p.11)
tige de la branche de **Saint-Michel**

Catherine de Bruyères

Marguerite de Bruyères
ép. 1497 ?, seigneur de Montagut

Bruyères-Le-Châtel

Chalabre

6

Roger-Antoine de Bruyères
et Constance de Peyrepertuse

Jean III de Bruyères + 1515
baron de Chalabre, Rivel et Sonac,
Chambellan du roi Charles VIII
*(hommage 1503 ; exemption de subsides sur la terre
de Chalabre par lettres patentes 1511 du roi Louis XII)*
ép. 08/07/1489 **Cécile de Voisins** (fille de Jean
de Voisins, seigneur d'Ambres (près Lavour, 81),
et de Marguerite de Comminges-Bruniquel)

**Gaston de Bruyères
dit «de Parapertusa»**
+ 25/02/1505 (*Joch*) baron
de Joch et Rabouillet,
héritier des biens
de la Maison de Peyrepertuse
(en relève nom & armes)
(teste en faveur de sa soeur Hélix)
ép. **Violante** + après 1516

**Philippe
de
Bruyères**

**Hélix (alias Elips)
de Bruyères**
ép. ~1480 **Hugues de La Roque**,
seigneur de Jouarre (11)
et d'Arzens
(cité quittance 1477)

Jeanne de Bruyères
ép. **Pierre
de Montesquieu**,
seigneur de Caladru
(cités acte ~1510)

? **Alix de Bruyères**
+ après 02/1522
ép. ~1485 **Olivier
de Roquefort**,
seigneur
de Marquein

postérité *Bruyères* > cf p.17

François 1^{er} de Bruyères
baron de Chalabre, Rivel, etc.
ép. 07/11/1516 **Françoise
de Châteauneuf (-Randon)** ° ~1495
+ après 1535 (fille de Sigismond,
seigneur de Sainte-Récuze, Tourniel,
etc., et de Gabrielle de Gravier)

**Jean-Antoine
de Bruyères-Sonac**,
seigneur de Sarotte
ép. **Marguerite du Vivier**
(cités acte 1552)

Françoise de Bruyères-Chalabre
ép. 1520 **Germain de Lévis**, seigneur
de Léran (*près Mirepoix, 09*) + dès le 12/08/1572
(Stafort) (fils de Gaston VI «Le Jeune» de Lévis,
seigneur de Léran, et de Marie de Foix)
*(pour d'autres sources : il ép. 01/05/1520
Marie d'Astarac de Fontrailles)*

**Etiennette
de Bruyères**

**Marguerite
de Bruyères**
ép. **Germain
de Mauléon**

**Gabrielle
de Bruyères**
ép. 1519 **Antoine
de Cat**

François II de Bruyères ° ~1517
+ après 03/1551 baron de Chalabre,
chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine
de 100 Cheveau-Légers
ép. 06/10/1539 **Anne de Joyeuse**
(fille de Jean, vicomte de Joyeuse,
baron de Grandpré (Champagne),
Puyvert, Arques, etc., et de Françoise
de Voisins) *(son père leur substitue
tous ses biens en 1552)*

Françoise de Bruyères
° ~1523 + 1571
ép. 1543 **Bernard de Narbonne**
+ 1569 seigneur de Fimarcon,
9^o baron de Talayran,
baron de Vilface

Gloriande de Bruyères ° ~1535 + après 1570
ép. 1) 1547 *son cousin germain* **Jean Dupuy
de La Jugie**, comte de Rieux,
seigneur de Moresse, Cajoul, etc.
ép. 2) 18/08/1566 **Pierre de Caylus**, comte
de Colombières (*diocèse de Béziers*), seigneur
de Rouayroux, Gouverneur de Saint-Pons-de-Thomières
(1585), gentilhomme ordinaire de la Chambre
du Roi (1593) + entre 25/05/1599 et 1600

**Anne de Bruyères
Marguerite de Bruyères
Madeleine de Bruyères**,
religieuse au monastère
de Cazel

postérité qui suit (p.8)

Bruyères-Le-Châtel

Chalabre

7

François II de Bruyères
et Anne de Joyeuse

Jean-Paul de Bruyères,
chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine
de 100 Cheveau-Légers, Sénéchal
de Lauraguais, officier de son cousin
Anne de Joyeuse, Lieutenant du Roi
en Languedoc (~1580) (*la dot de sa femme
de 45.000 £ est rendue au 2nd mari de celle-ci*)
ép. 1573 **Louise de Lévis** + 09/04/1525 (fille
de Philippe, baron de Mirepoix,
et de Louise de La Trémoille ; ép. 2) Dodon
de Lévis, cadet de Lérans)

sans postérité

François III de Bruyères + 1595
baron de Chalabre, chevalier de l'Ordre
du Roi, capitaine d'une compagnie
de 100 hommes d'armes, Sénéchal
de Lauraguais (1595), chef d'une légion
de 600 hommes pour l'armée
du Maréchal de Noailles (1573,
nommé par le Roi dès 1558)
ép. 1) **Philippa de Lordat**
ép. 2) 1550 **Isabeau Barthélémy
de Gramont**

Jean-Antoine de Bruyères,
abbé de Villeloin
et de Fontaines-Les-Blanches,
Prévôt de l'Eglise de Toulouse,
Député du Clergé toulousain
aux Etats-Généraux (1594), traite
de la paix entre le Roi et Joyeuse
(*indemnisé par le Roi par 50.000
écus à défaut d'un Evêché ;
nommé tuteur de la fille
de la duchesse de Guise*)

**Gabrielle
de Bruyères**
ép. 1562 ?,
seigneur
de Cucurail

**Cécile
de Bruyères**
ép. ?,
seigneur
de Save

**Françoise
de Bruyères**
ép. ?, seigneur
de Longitaud
(*cités quittance
25/10/1587*)

Guillaume de Bruyères,
Sénéchal
de Lauraguais
sans postérité

Jean-Antoine 1^{er} de Bruyères (*teste 04/05/1632*)
baron de Chalabre, capitaine de 50 hommes d'armes
(*par commission 08/01/1617*), colonel d'infanterie
(*par commission 19/09/1622*), Gouverneur pour
le Roi du Pays de Sault (*dès 1613*)
(*fonde un couvent de capucins à Chalabre en 1630*)
ép. 1) **Paule d'Orbessan** (fille de Jean,
seigneur de La Bastide) > sans postérité
ép. 2) 26/01/1603 (*Chalabre*) **Béatrix Potier de La Terrasse**
(*alias Poitiers-La-Thérasse*)

postérité qui suit (p.9)

Antoinette de Bruyères
ép. 16/05/1594 **Jean Pierre de Benque**
° 1572 + après 18/09/1623 & avant 1625
(*teste 28/09/1623*) seigneur et baron
de Casties et La Brande (*Casties-Labrande,
31, par achat du 15/06/1618*)
(*La Chesnaye lui donne pour époux :
Guyot, seigneur de Bonrepaux et Pérignan*)

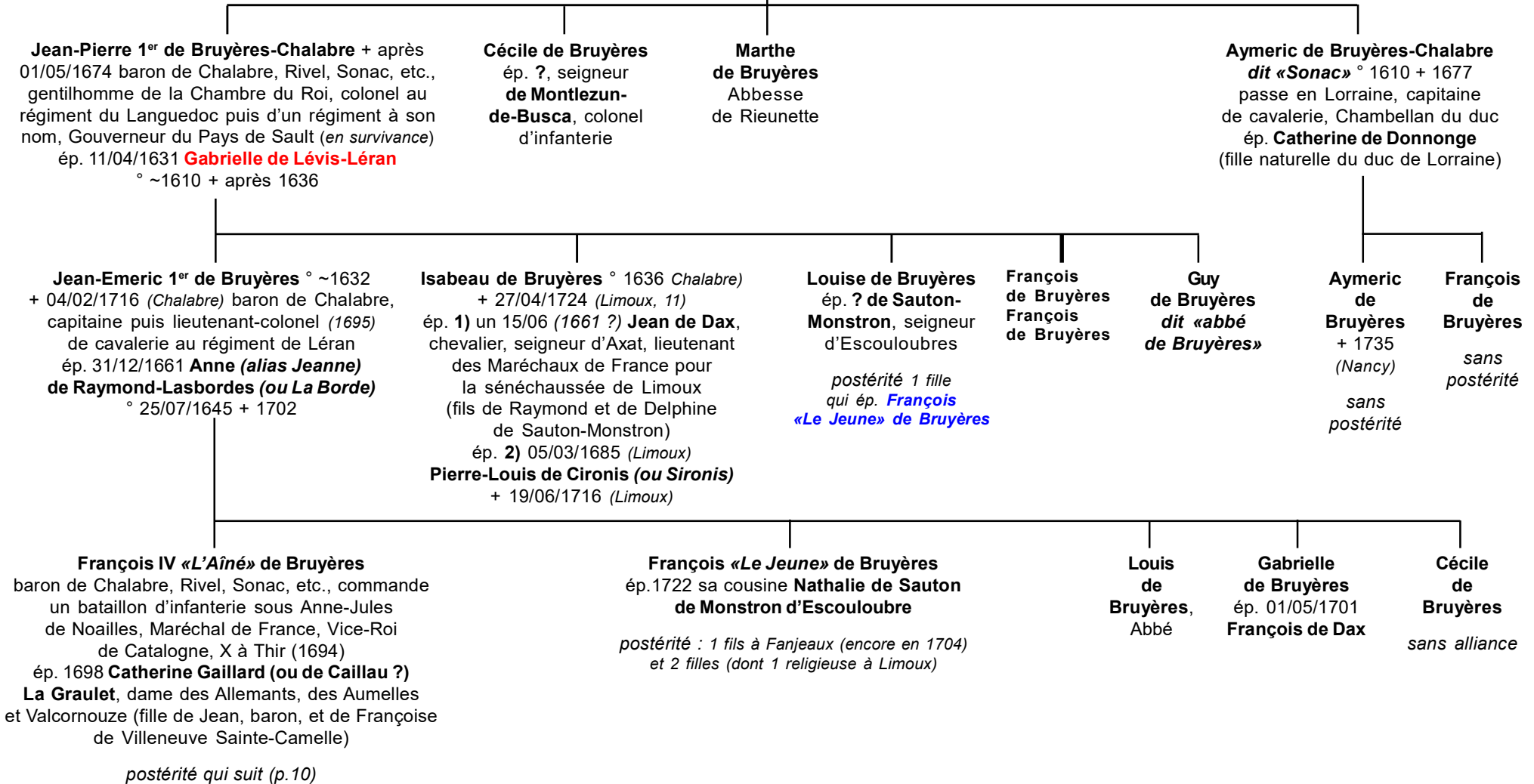
Françoise de Bruyères
ép. **Jacques de Bellissen**,
seigneur de Brijolles
(*cité acte 1580*)

Bruyères-Le-Châtel

Chalabre

8

Jean-Antoine 1^{er} de Bruyères
et 1) Paule d'Orbessan
et 2) Béatrix Potier de La Terrasse
(ou Poitiers-La-Thérasse)
postérité 2)

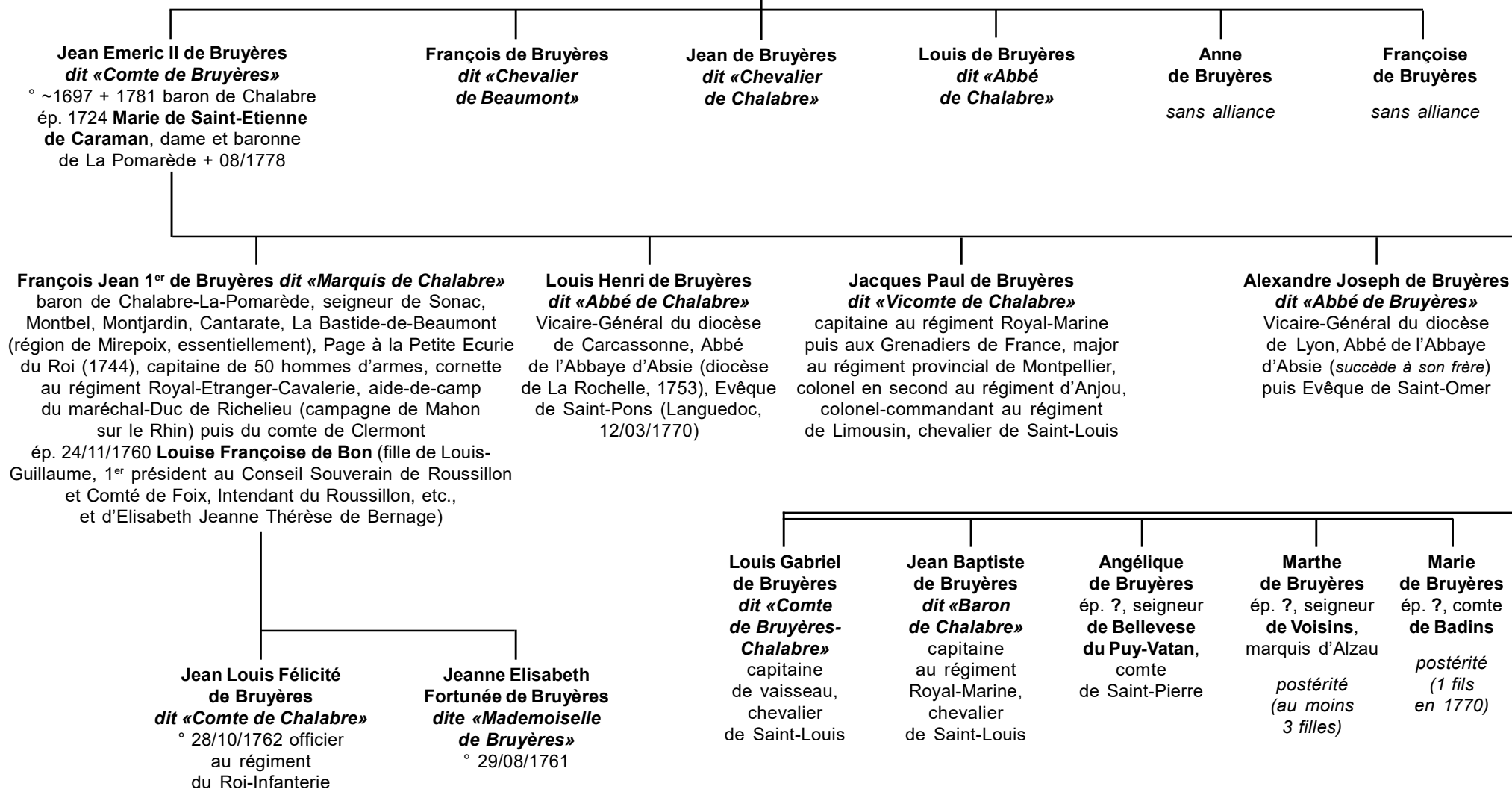


Bruyères-Le-Châtel

Chalabre

9

François IV «L'Aîné» de Bruyères
et Catherine Gaillard (ou de Caillau ?)
La Graulet



Bruyères-Le-Châtel

Saint-Michel

6

Jean (III) de Bruyères
et Honorée de Vesc-de-Comps

Jaume 1^{er} de Bruyères X à Ravenne et à Marignan,
à la tête d'une compagnie franche de 100 hommes
ép. (c.m.) 15/08/1500 **Louise d'Artis** (fille de Louis
et d'Isabelle de Thermes, originaire de Nions en Dauphiné)

Pierre de Bruyères, Gouverneur de L'Isle
et de Cavaillon (*attribuées par le Pape en récompense
de ses services comme mercenaire en Italie*)
(*transige avec son frère 28/11/1500*)

sans alliance

Jacques de Bruyères
+X (*massacré
par les religionnaires près
de Nions-aux-Baronnies*)
(*ses héritiers se voient adjuger
les biens de ses meurtriers
condamnés*)

Jean (IV) II de Bruyères (*teste le 24/05/1573*)
capitaine d'infanterie, Guidon de la compagnie
de Gendarmes du sieur de Simiane, marquis
de Gordes, Lieutenant-Général du Dauphiné
(*maintenu en Noblesse 15/02/1599 ; partage
avec son frère Robert 22/05/1581 et substitution
réciproque 24/10/1582 ; hommage 24/05/1573*)
ép. 24/02/1548 **Enemonde de Forest de Blacons**
(fille de Charles, seigneur de Blacons,
et de Justine de La Tour-Gouvernet)

postérité qui suit (p. 12)

Robert de Bruyères +X (*au siège de Crémone*)
établi à Nions dont il est dit Gouverneur (*ainsi que de Buis et Meouillon*),
capitaine d'une compagnie d'Ordonnance, mestre de camp du régiment
du Prince Thomas de Savoie (*hommage au Roi-Dauphin le 27/04/1592*)
ép. **1)** 10/09/1558 **Catherine Urgeas** (fille de Guillaume, gentilhomme
de Rousset en Comtat, et de Jeanne d'Eymieu) > *sans postérité*
ép. **2)** 03/08/1563 **Victoire d'Urre** (fille d'Esprit,
seigneur de La Bastie-Verdun, et de Jeanne Silve)

*postérité qui suit (p. 15)
d'un [branche cadette](#)*

**Jean
de Bruyères**
+ jeune

Bruyères-Le-Châtel

Saint-Michel

11

Jean (IV) II de Bruyères
et Enemonde de Forest

Pons II de Bruyères,
+ (Crest) (teste le 09/04/1617) seigneur de La Maison-Forte de La Bruyères-en-Maron, Gendarme et Guidon de la compagnie du comte de Tournon, capitaine de 100 hommes d'armes, (x à Gap, Livron, Loriol, Allès, Eurre, Armins, Beauvoir, Saint-Quentin, Sainte-Grève, etc, sous MM. de Glandage et Maugiron, Lieutenants-Généraux en Dauphiné, des ducs de Mayenne, de La Valette, du comte de Tournon et du baron de Saint-Vidal ; dans une campagne de Malte contre les Turcs), partisan catholique zélé
ép. (c.m.) 10/10/1584 **Françoise de Vogüé** (fille de Guillaume, marquis de Roche-Colombe (Vivaraïs), et d'Antoinette de Védène-Gadagne)

Antoine de Bruyères
capitaine au régiment d'Aigues-Mortes
ép. **Claudine de Laudin**
postérité
(1 fils, Jean, + jeune)

Jean de Bruyères
+X (siège de Lille)
mousquetaire du Roi

Imberte de Bruyères
ép. **Roman Monier**, seigneur de Rochechinard, Reculés, etc.

Jeanne de Bruyères
ép. **Charles de Vellieu**, conseiller au parlement du Dauphiné
et/ou ? François de Tholon de Sainte-Jalle, seigneur de Sainte-Jalle

Robert de Bruyères
capitaine de Cheveau-Légers, établi en Picardie
postérité :
2 branches éteintes : **Bruyères d'Avaucourt** et **Bruyères de Caumont**

Anne de Bruyères
ép. **Jean Flotte de Molières**, Gouverneur de Romans
postérité dont alliance avec Castellane-Novejan

Antoine 1^{er} de Bruyères
(teste le 14/03/1648) seigneur de Saint-Michel (vend le 31/12/1629 la Maison-Forte de La Bruyères-en-Maron (entre Crest et Valence) à Gaspard de La Motte d'Hostun, baronne de Montoisson, d'où procès avec le comte de Clermont-Montoison, capitaine de Gendarmerie)
ép. (c.m.) 20/04/1617 **Florence (de) Pourroy** (fille de Paul, maître ordinaire en la Chambre des Comptes et Receveur-Général du Dauphiné, et d'Elisabeth du Faure ; soeur de Sébastien, Président à mortier au parlement de Grenoble)
postérité qui suit (p.13)

Guillaume de Bruyères
capitaine de 100 hommes d'armes au régiment de Montoisson, Commandant à Bagnols (Languedoc)
sans postérité

Suzanne de Bruyères
ép. (c.m.) **François de Corbeau**, seigneur de La Combe (-Saint-Franc, 73) et Upie (26) ° ~1575 + ~03/1627
postérité Corbeau Saint-Albin
(dont **François** et **François-Aimé** (reçus chanoines au chapitre de Saint-Pierre à Vienne en 1668 et 1672) et, à la génération suivante, **Pierre, Joseph et Antoine de Corbeau** (reçus au même chapitre en 1704 et 1708))

Bruyères-Le-Châtel

Saint-Michel

12

Antoine 1^{er} de Bruyères
et Florence (de) Pourroy

Pons III de Bruyères

(émancipé le 01/04/1649) seigneur de Saint-Michel
(signe un Concordat de la Noblesse de France
avec les Gentilhommes du Bas-Dauphiné 11/1649)
ép. 03/06/1648 **Florence de Vincens**
(fille de Jean (de la Maison des seigneurs de Causans),
et de Catherine Dupont)

Jean François de Bruyères

Brigadier des Armées
du Roi, chevalier de Saint-
Lazare et de Saint-Louis

Catherine de Bruyères

ép. Cathelin d'Aillan

postérité :

Catherine qui ép. ?, comte **du Mesnil**,
chef de corps des Carabiniers, brigadier
des armées du Roi, Gouverneur de Crest
et de Nions ; sans postérité ses biens
passent à son cousin **Jean-François
de Bruyères-Saint-Michel**, capitaine
de cavalerie, chevalier de Saint-Louis

Françoise de Bruyères

ép. **Antoine de Ripert**, capitaine
au régiment de La Bastie-
du-Vere (ou Vesc ?)-Infanterie

postérité :

1 fille qui ép. le président
du Claux

Jean-François 1^{er} de Bruyères

seigneur de Saint-Michel, enseigne au régiment de Navarre-
Infanterie, cornette au régiment de Montplaisir-Cavalerie,
lieutenant puis capitaine au régiment de Brionne (depuis
Broglie), chevalier de Saint-Louis (2^e promotion), Gentilhomme
ordinaire de la Maison du Roi Louis XIV
ép. (c.m.) 24/03/1699 **Marianne de Lers de Jony (alias
Joanny)** (fille de François, seigneur de Pennes, Barnave,
Aubenas, Piegros, La Clastre, Saint-Médard, etc.,
et de Marguerite de Tholon-Sainte-Jalle)

postérité qui suit (p.14)

**Paul
de Bruyères**
+ en bas-âge

Pons de Bruyères
chanoine régulier
et pitancier de l'Abbaye
de Saint-Thiers de Saou

**Marianne
de Bruyères**
+ jeune
(à 12 ans)

**Sébastienne
de Bruyères**
+ jeune
(à 14 ans)

**Florence
de Bruyères**
+ jeune
(à 20 ans)

**Gabrielle
de Bruyères**
+ (en odeur
de sainteté) religieuse
capucine à Marseille

Bruyères-Le-Châtel

Saint-Michel

13

Jean-François 1^{er} de Bruyères
et Marianne de Lers de Jony

Pons-Laurent François 1^{er} de Bruyères dit «Baron de Saint-Michel» + 1785
cornette au régiment de Chartres-Cavalerie, lieutenant au régiment de Beaujolais-Infanterie,
lieutenant du Roi à Crest et des Maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis
*(transige 15/03/1731 avec Etienne de Bernardy, vicomte de Valernes (Provence) comme co-seigneur
du lieu, érigé en vicomté en 1350 au profit de Guillaume-Roger, comte de Beaufort, frère du pape
Clément VI ; élu pour représenter les 2 premiers Ordres 28/07/1751 puis syndic de la Noblesse
de la Sénéchaussée de Crest (11/11/1757), maintenu à cette occasion dans sa Noblesse 28/04/1762 ;
achète à la marquise de Vogüé et autres co-héritiers 10/06/1776 les fiefs de Maison-Forte de Mont-
Chalapt, l'Hôtel d'Urre, la seigneurie de Saou, Cellax et Francillon ; dont hommage au Roi 19/07/1779)*
ép. (c.m) 12/02/1722 (Valréas, Comtat Venaissin) **Marie de Reynier** (fille de Jean,
gentilhomme du Comtat, capitaine de dragons, et de Marie de Boné d'Honières ;
veuve du marquis des Isnards, sans postérité)

**Marguerite Florence
de Bruyères**
+ (à 80 ans passés)

sans alliance

**Pons-Laurent
de Bruyères**
+ en
bas-âge

François-Pons Laurent Jacques Louis 1^{er} de Bruyères
baron de Saint-Michel, seigneur de Mont-Chalapt, Hôtel d'Urre, L'Orient, etc.,
co-seigneur de la vicomté de Valernes, Saou, Cellax, Francillon, etc.,
lieutenant puis capitaine au régiment de L'Isle-de-France, chevalier de Saint-Louis,
Major, lieutenant-colonel et colonel aux Grenadiers de France (dès 1769), colonel
en second du régiment Royal-Marine, brigadier des armées du Roi
(promu le 01/03/1780), maréchal des camps *(01/01/1784)*, Gouverneur de Morlaix *(1771)*,
commandant à Crest et lieutenant des Maréchaux de France *(1770)*
ép. (c.m.) 06/05/1755 **Anne de La Motte** + 1770 (fille de Nicolas et d'Anne de Mirey)

Marianne de Bruyères
religieuse ursuline
à Valréas puis à Saint-
Marcellin (Dauphiné,
1772)

**Gabrielle-Spérite
de Bruyères**
religieuse
à l'Abbaye
de Saint-Just
à Romans

**Diane-Pauline
de Bruyères**
+ jeune
(à 15 ans)

**Marianne
de Bruyères**
+ 1782

sans alliance

**Nicolas-Jean François
Marianne de Bruyères**
° 23/03/1756 + 04/09/1761

**Denis-Félix Auguste
de Bruyères dit «Vicomte de Bruyères»**
° 12/01/1769 sous-lieutenant aux carabiniers,
Gouverneurs de Morlaix
(en survivance de son père)

**Antoinette-Marianne Siméone
Perrette de Bruyères**
+ jeune

**Marianne-Louise Aimée
de Bruyères dite «Mademoiselle
de Bruyères»**
° 04/12/1770

Bruyères-Le-Châtel

Saint-Michel

branche cadette

2

Robert de Bruyères
et 1) Catherine Urgeas
et 2) Victoire d'Urre

2) Antoine de Bruyères
lieutenant-colonel
au régiment des Pilles,
Gouverneur de Berre
et de Martigues

postérité
(dont 1 fils pourvu
d'une abbaye royale)

2) Charles de Bruyères
dit «de Locasse»
capitaine au régiment
de Créquy, Gouverneur d'Ath
(Piémont)
puis des Îles d'Hyères,
Cannes et Saint-Tropez
ép. Diane de Flaxi

postérité
(2 fils commandants à Antibes,
capitaines au Péry-Etranger
> sans postérité)

2) Pierre de Bruyères
dit «du Castelet»
capitaine au régiment
de Montclar, Commissaire
Provincial à l'Armée
de Piémont
ép. Paule de Bertrand
du Percy

2) Jacques de Bruyères
dit «La Lauzette»
capitaine au régiment
d'Houdancourt, se signale
par sa bravoure lors
de la campagne
au Tessin (Milanais)
ép. Jeanne Pélissier

2) Philippe de Bruyères
dit «de Châteauevieux»
capitaine au régiment
de Sully
ép. Charlotte
de Bonnedone

Henri de Bruyères
+X (Lirnieu, entre Liège
et Luxembourg,
à la tête d'une compagnie
franche de dragons)

2) Claude Joseph 1^{er}
de Bruyères
dit «de La Bruyères»
capitaine au régiment de Ville-Vieille,
Gouverneur de Crémone
et de Baccara
(Lorraine allemande)
ép. Catherine d'Alphan

Robert
de Bruyères
+X (siège
de Crémone)

Joseph
de Bruyères
+X cornette au régiment
de Saint-Germain-
Beaupré

César de Bruyères
capitaine
au régiment
de Carignan

Jean Baptiste
de Bruyères
ép. Jeanne
de Rochegude

Louise
de Bruyères

Claude Joseph II de Bruyères + 07/1723
seigneur de Milcon, chevalier de Saint-Lazare
et de Notre-Dame du Mont-Carmel, lieutenant-
colonel au régiment de Bourbonnais, Gouverneur
du château de Leure (comté de Bourgogne)
et de Rodomon, lieutenant au Gouvernement
de Luxembourg, Brigadier des armées du Roi,
lieutenant au Gouvernement de Maubeuge
ép. Marie d'Agout (fille de François, seigneur
de Chanousle, Montjeay et Vaucluze,
et de Marie de Virieu)

sans postérité (extinction de cette branche)
(lègue ses titres et biens à Jean Coréard-Dupuy-
La-Marne, seigneur de Milcon, ancien capitaine
au régiment d'Agenais, Gouverneur de Bulis,
fils aîné de sa soeur Marie)

Marie
de Bruyères
ép. ? Coréard
-Dupuy-
La-Marne

postérité

Marianne de Bruyères
ép. ? Duval

Françoise Victoire
de Bruyères

sans postérité
(lègue ses biens à sa nièce Alphonsine
Bellecombe, épouse de ? de Valleton
(citoyen irlandais) dont postérité
(1 fils nommé «du Castelet»)

Bruyères-Le-Châtel

branche mal connectée

Rogles (act. Rocles, à Dun
près Mirepoix & Chalabre)

?

? **Jean de Bruyères**
(Jean II ?) > cf p.6
ép. ?

Jean de Bruyères ° ~1420
possible bâtard
seigneur de Rogles, Ros,
Vinieu et Rustiques
ép. **Brunissende Marquiez**

Isabeau de Bruyères ° ~1445
co-dame de Rustiques et Rogles
ép. avant 24/09/1480
Jacques de Montfaucon, seigneur
de Roquetaillade + après 1496

Jeanne de Bruyères
co-dame de Rustiques
ép. **Bertrand de Chambert**,
seigneur de Rustiques
et d'Arsens (*hommage*
en 1488 à Jean IV de Lévis)

? **de Bruyères**
ép. **Guillaume de Mage**, seigneur
de Rustiques, Capitaine du château
d'Aguilar (07/1498-01/1519)
° ~1475 (fils du seigneur de Nouvelles)
(*hommage au Roi pour Rustiques*
le 17/01/1503)

Belles ruines du château d'Aguilar

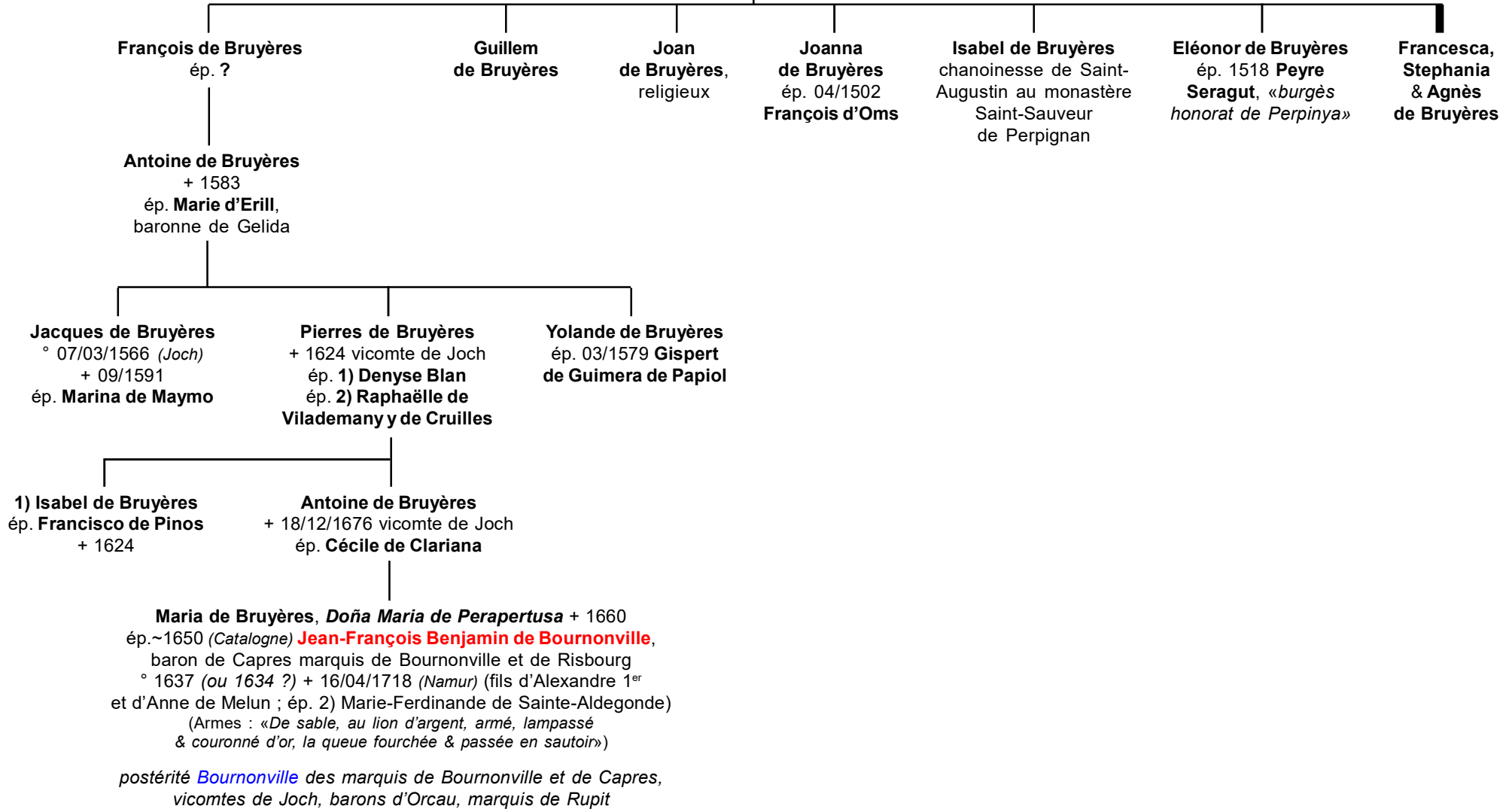


Bruyères-Le-Châtel

Branche cadette de Chabre dite de Peyrepertuse

7

Gaston de Bruyères dit «de Parapertusa»
et Violante

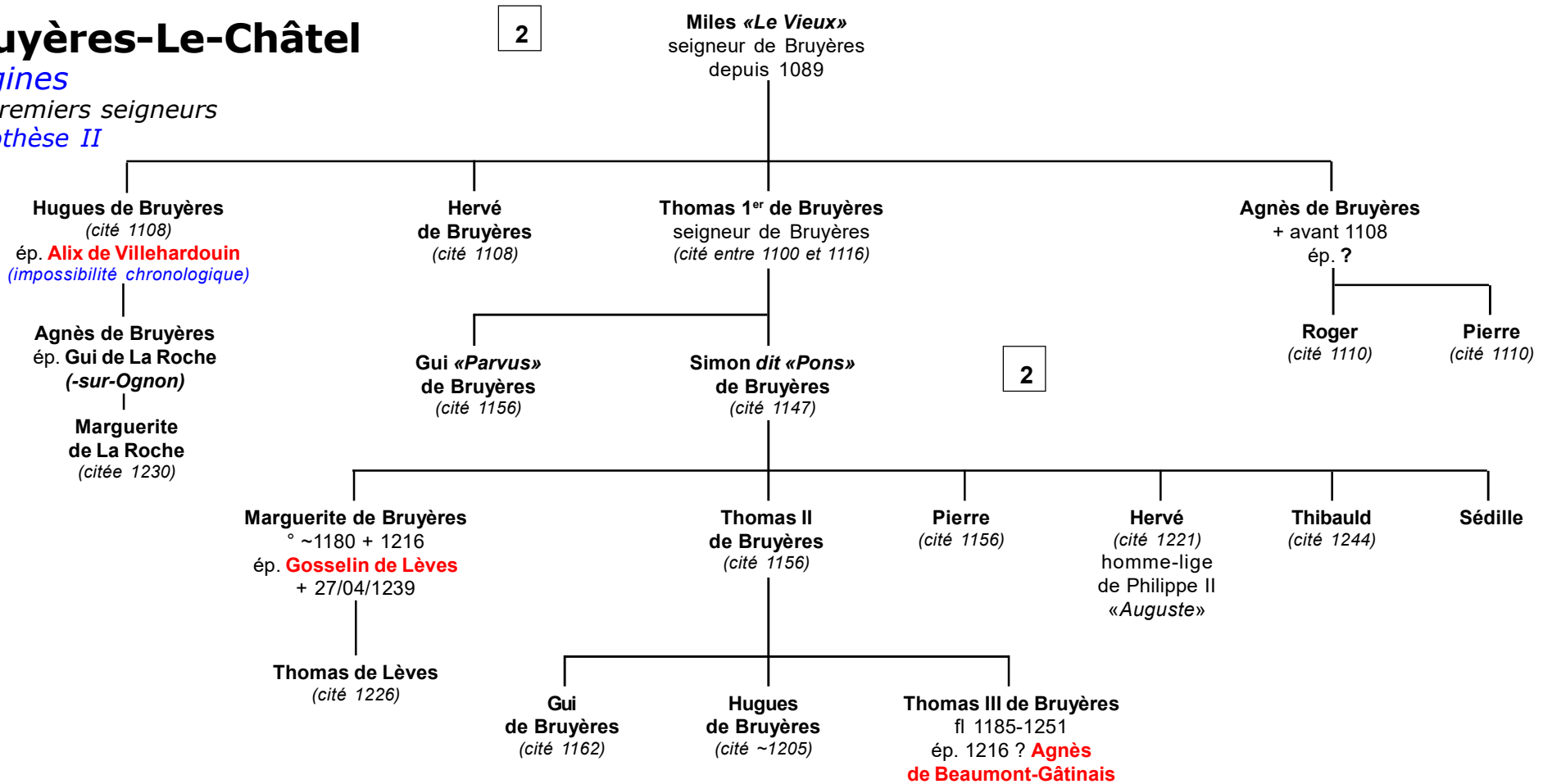


Bruyères-Le-Châtel

Origines

les premiers seigneurs

Hypothèse II



Bruyères-Le-Châtel

Annexes Documentaires

Testament de Marguerite de Bruyères. 1416, 30 juin.

[R, Archives nationales, X1A 9807, fol. 484v-486, aujourd'hui manquants.] T, Bibliothèque nationale de France, Moreau 1162, fol 358-368. (Mention de collation, fol. 368). Alexandre Tuetey, Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI, Paris, 1880, p. 337-346.

[1] Au nom de la sainte Trinité, le Pere, le Filz et le Saint Esperit, amen.

[2] Je, **Marguerite de Bruieres**, dame des Bordes et dud. lieu de Bruieres, considerant les très grans biens, honneurs et graces que mon doulx Createur m'a faiz en ceste mortel vie dont je lui rens graces et mercis, considerans aussi que la mort est a toujours commune et que nul n'est certain de l'eure d'icelle, desirant pourveoir contre les perilz qui souventes fois aviennent a ceulx qui ont a ordonner de leurs biens a l'eure de la mort qui est incertaine, faiz et ordonne mon testament et derreniere voulenté par la maniere qui s'ensuit.

[3] Et premierement, je recommande l'ame de moy es mains de nostre seigneur Jhesu Crist, mon doulx sauveur, et de Nostre Dame, sa doulice mere, vierge très glorieuse, et de tous sains et de toutes saintes.

[4] Item, je vueil et ordonne que toutes mes debtes soient a plain et parfaitement paiees et mes torsfaiz entierement adrecez et amendez par mes executeurs cy dessoubz nommez.

[5] Item, je vueil et esliz ma sepulture estre en l'eglise du prieuré de Saint Didier aud. Bruieres, en la chappelle Nostre Dame aud. lieu, auquel lieu mon très redoubté seigneur et pere, x x, mon très cher et très amé filz, gisent et reposent, dont Dieu veuille avoir mercy de leurs ames ; et pour ce que en lad. chapelle a peu d'espace, je vueil et ordonne que elle soit creue et reediffiee de neuf bien et honorablement, en tele maniere que le corps de mon très cher et très amé filz soit rapporté de la ou il est avecques le mien et que nous ayons nos deux tumbees eslevees et assises sur une pierre l'un emprés l'autre. Et aussi vueil que le corps de ma très chiere et amee fille, jadiz femme de mon tres chier et très amé filz, soit rapporté en lad. chappelle et qu'elle ait semblablement tumbe eslevee ; et vueil et ordonne que j'aye ung drap noir a une croix blanche parmi et XIII povres vestuz de noir qui tendront chacun une torche pesant chascune vint et cinq lb.

[6] Item, je supplie a mesd. executeurs de envoyer tantost après mon decés par tous les lieux principaulx ou j'aurai faicte demourance et qu'ilz facent crier et publier par tous les lieux dessusd. que, s'il y a aucune personne a qui je soye tenue pour quelque cause que ce soit et dont satisfaction soit encores a faire, qu'ilz se trayent par devers yceulx commis, lesquelz se informeront de ce par tesmoins ou autrement deument ; et, selon ce que par lad. informacion ilz trouveront, je leur supplie qu'ilz facent satisfaction ausd. bonnes gens selon ce qu'ilz verront qu'il sera a faire de raison ; et de ce je les charge en leurs consciences.

[7] Item, je ordonne deux mil messes estre dictes tantost après mon decés, au plus brief que bonnement se pourra faire, pour le remede et salut de mon ame, et que le tiers desd. messes soit de Saint Esperit, l'autre tiers de Nostre Dame et l'autre des Trepassez. Item, je vueil et ordonne une donnee estre faicte a tous venans, de la somme de huit d. p. a chascun, le jour de mon obseque.

[8] Item, je vueil et ordonne une chapelle estre fondee en lad. eglise parrochial et prieuré de Saint Didier aud. Bruieres de cent £ p. de rente annuelle et perpetuelle amorties assignees es chasteleries a de Montlehery et dud. Bruieres par tele condicion que deux religieux de l'abbaye de Saint Florent, de laquelle abbaye lad. eglise parrochial et prieuré de Saint Didier depend, seront tenus de dire ou faire dire chascun jour perpetuellement, c'est assavoir le dymenche, messe du jour, le mardi et le jeudi, messe du Saint Esperit, le lundi, le mercredi et le venredi, messe des mors, et le samedi, messe de l'Annonciacion Nostre Seigneur, lesqueles messes seront dictes en lad. chapelle pour le salut et remede des ames de mon très redoubté seigneur, de moy et de mon très chier et très amé filz ; et avecques ce ung anniversaire solennel chascun ang le XIIIe jour de juing, se feste double n'y escheoit qui feust translaté au lendemain, auquel XIIIe jour dessusd. mon tres redoubté seigneur monsieur des Bordes ala de vie a trespassement, et que ce soit enregistré ou marteloyge de lad. eglise ou prieuré pour souvenance.

[9] Item, je vueil et ordonne sept annuelz estre diz tantost après mon trespas, dont les quatres soient diz es quatre eglises mendiennesb a Paris, les deux en lad. eglise de Saint Didier, c'est assavoir l'un pour le salut et remede de l'ame de mon tres redoubté seigneur monsieur mon pere, dont Dieu ait l'ame, lequel y

gist et repose, et l'autre pour l'ame de moy, et l'autre annuel en l'eglise Nostre Dame de Sery en Vymeu pour le salut et remede de l'ame de ma tres redoubtee dame madame ma mere, laquelle y gist et repose ; pour chascun d'iceulx sept annuelz je ordonne et laisse estre païé trente escuz ; et au jour de mon obseque je vueil que une chascune desd. quatre ordres mendians aient avecques ce que dessus est dit cent s. p. pour unes vigiles de mors et une messe solennelle qu'ilz seront tenus de dire pour le salut et remede de l'ame de moy en leurs eglises.

[10] Item, je vueil et ordonne estre dictes tantost après mon trespassement es eglises cy après nommees en chascune d'icelles eglises trente messes de requiem pour le salut et remede de l'ame de moy, c'est assavoir Nostre Dame de Chartres, Nostre Dame de Longpont, Nostre Dame de Montlehery, Nostre Dame de Bruieres et Nostre Dame de Houdreville ; et pour ce faire, je laisse a chascune d'icelles eglises six escuz.

[11] Item, je laisse a l'Ostel Dieu de Paris, tant a l'office de maistre comme a l'office de la prieure, par moitié vint fr. avec la chambre et le lit entier auquel je trespasseeroi. Item, je laisse aux chartreus de Paris pour avoir messe et vigiles pour une foiz en leur eglise et pour estre acompaignee mon très redoubté seigneur, moy et mon filz aussi en leurs prieres et pour ce je leur laisse quatre fr.

[12] Item, je laisse es deux eglises dud. Bruieres, c'est assavoir Nostre Dame seant ou chastel et de Saint Didier au prouffit desd. eglises a chascune dix fr.

[13] Item, je laisse a l'eglise de Saint Didier dud. Bruieres cent escuz, par tele condicion que le prieur dud. lieu sera tenus de faire ou faire faire chascun an a tousjours en lad. eglise quatre services pour le salut et remede de l'ame de mon très redoubté seigneur, de moy et de mon filz, c'est assavoir l'un de la Trinité, l'autre du Saint Esperit, l'autre de l'Annonciacion Nostre Seigneur et l'autre de requiem. Et la veille de chascune d'iceulx quatre services seront dictes en lad. eglise vigiles de mors et le jour de chascun d'iceulx services messe solennelle avec les basses ; et au jour que l'en chantera de la Trinité, la grant messe sera dicte de la Trinité et les autres de requiem ; et au jour que l'en chantera du Saint Esperit, pareillement la grant messe sera du Saint Esperit et les autres de requiem ; et au jour que l'en chantera de l'Annonciacion, la grant messe en sera dicte et les autres de requiem ; et le quatrieme service sera fait tout de requiem ; et de ce sera faicte obligacion par led. prieur et confirmé de son abbé, et aussi sera ce enregistré ou marteloyge de lad. eglise a ce qu'il en soit memoire ou temps a venir.

[14] Item, je laisse a l'Ostel Dieu dud. Bruieres dix fr.

Item, je laisse a l'eglise de Saint Pierre en Cayeu, pour estre acompaignee es prieres de lad. eglise, dix fr. Item, je laisse a l'eglise de Saint Jaques de Boullaincourt dix fr.

[15] Item, je laisse a ma très chiere dame et cousine **madame de la Riviere**, par consideracion de la très grant amour et affinité que tousjours elle a eu a moy etc des grans honneurs que elle de sa grant humilité et courtoisie m'a faiz et monstrez et encores fait de jour en jour, une croix d'or ou il y a de la vraye croix et une patenostres d'ambre blanc et ung tablet d'or ou est l'Annonciacion Nostre Seigneur, lesqueles choses dessusd. je ne laisse pas en recompensacion a ma très chiere dame et cousine, car les biens et honneurs qu'elle m'a faiz et fait de jour en jour je ne lui saurroie ne pourroie rendre, mais lui supplie que ce elle veuille prendre en bon gré pour une petite souvenance.

[16] Item, je laisse a ma très chiere dame et cousine **madame de Drappierre** mes heures de Nostre Dame et mon livre d'oroisons en François, en lui suppliant qu'il lui plaise a prendre en gré et avoir s'il lui plaist souvenance de moy.

[17] Item, je laisse a damoiselle **Marguerite de La Platière**, niepce de mon très redoubté seigneur, que longtemps a demouré avec moy, quatre cens escuz, trois garnemens d'escarlate rosee, dont il y a deux seurcoz long, l'un fourré de menu vair, l'autre fourré de sendal, et une cote simple de mesmes, et quatre de mes meilleurs coursets d cours, c'est assavoir deux fourrez de menu vair et les autres deux de sendal et mon meilleur chapelle fouree de menu vair, et n'est mie laiz selon le bien et honneur que j'ai

Bruyères-Le-Châtel

Annexes Documentaires

trouvé en elle, si lui prie qu'elle le veuille prendre en gré et qu'elle ait souvenance de moy.

Item, je laisse a **Marguerite**, ma fillole, fille de lad. damoiselle, niepce de mon très redoubté seigneur, l'ostel du Fay et les appartenances en accroissement du mariage de mad. fillole.

[18] Item, je laisse a damoiselle **Jehanne de Beauvais**, femme de **Philippot de Bouquetot**, escuier, ung courset fourré de menu vair et quarante fr.

Item, je laisse a **damoiselle Marie**, fille de lad. damoiselle **Jehanne de Beauvais**, une robe d'escarlata violette de trois garnemens, c'est assavoir chappe, seurtcot cloz et seurtcot ouvert fourrez de menu vair.

Item, je laisse a **Thevenette la Boussignie** dix fr.

Item, je laisse a **Jehanne**, femme de **Guillaume Saquier de Montlehery**, lequel a esté mon receveur, ung de mes coursetse fourré de menu vair.

[19] Item, je laisse pour relever les femmes gisans dud. Bruieres ung mantel de gris a ce qu'ilz prient Dieu pour l'ame de moy.

[20] Item, je laisse a **Jehan, bastart des Bordes**, cent escuz.

Item, je laisse a messire **Jehan le Fesvre**, jadis chapellain de mon très redoubté seigneur et très amé filz, cent escuz avecques ung mesiel complet a l'usage de Paris qui n'est pas noté.

Item, je laisse a messire **Robert de Bailleul**, jadis cleric de mon très redoubté seigneur et de mon très chier et très amé filz cent escuz.

Item, je laisse a **Philippot de Bouquetot** dessus nommé quarante fr.

Item, je laisse a messire **Pierre le Clerc**, mon chapellain, dix fr. Item, je laisse a **Guillaume Saquier de Montlehery**, qui a esté mon receveur comme dit est, trente escuz. Item, je laisse a **Huguenin**, a present mon varlet de chambre, dix fr. Item, je laisse aux deux curez dud. Bruieres pour leurs personnes a chascun dix fr.

[21] Item, je laisse a **Jehan**, mon queux, qui longtems m'a servie, dix fr. Item, je laisse a **Simonnet Fuillet**, le quel a servi par longtems mon très redoubté seigneur, dix escuz.

Item, je laisse a **Margot**, ma fillole, femme de Barrieres, dix fr. Item, je laisse a maistre **Jehan de Corbigery**, mon receveur ou pays de Nivernois, vint escuz.

Item, je laisse a **Pierre de Valmes**, a present mon receveur aud. Barrieres, vint escuz. Item, je vueil et ordonne que mes serviteurs qui me serviront au jour de mon trespassement soient paieez bien et diligemment tantost après mon trespassement de leurs services et loyers qui leur seront deuz.

[22] Item, je prie a mes executeurs cy dessoubz nommez que ce present testament et derreniere volenté soit mis a execucion tantost après mon trespassement et soit du tout en tout acomply pour l'alegement de mon ame ; et de ce je le charge et vueil et ordonne que mes executeurs ou leurs commis a ce faire en poursuivent l'acomplissement de ce present testament ou execucion aient et preignent raisonnables despens tant comme ilz y entendront, et que, des despens qu'ilz feront en lad. poursuite, ilz soient creuz par leurs consciences.

[23] Item, je vueil et ordonne que du residu de tout ce qui demourra de mes biens quelz qu'ilz soient, mond. testament et derreniere volenté paiee et acomplie comme dessus est dit, avant tout euvre soit fondee une messe perpetuelle en l'eglise Notre Dame du Carme a Paris, laquele messe sera dite ung chascun jour perpetuellement en lad. eglise, c'est assavoir le dimanche, du jour, le lundi, le mercredi, le vendredi, de requiem, le jeudi, du Saint Esperit, le samedi, de Nostre Dame, et le septieme soit dicte messe des mariés au jour que la feste d'icelles escherra oud. an.

[24] Item, je vueil et ordonne que du residu de mes biens, en tant qu'il se pourra extendre mond. testament acompli et païé comme dit est, en cas pareil soit fondee une messe perpetuelle en l'eglise des cordeliers a Nevers, en laquele repose partie du corps de mon très chier et très amé filz, et ou cas que led. residu ne se pourroit tant extendre d'avoir messe perpetuelle chascun jour, que deux ou trois messes la sepmaine y soient dictes selon ce que mesd. executeurs auront de quoy le faire dud. residu

par leur bon advis, lad. messe perpetuelle fondee es carnes cy dessus nommez acomplie ou cas que le residu sera si grant.

[25] Item, je vueil et ordonne que, se aucun residu y avoit après les choses dessusd. acomplies, led. residu soit employé et distribué en euvres piteables a l'ordonnance de mesd. executeurs.

[26] Et pour les choses dessusd. accomplir et mectre a execucion de point en point, je esliz, fais et ordonne mesd. executeurs ma très chiere dame et cousine **madame de la Riviere** dessusd., mon très chier seigneur et cousin maistres **Hugues de Cayeu**, prevost de Saint Omer, mon très chier seigneur et cousin **Jehan d'Estouteville**, seigneur de Villebon, mon très chier seigneur monsieur **Bourdes**, seigneur de Vanvillier, et mon très chier conseiller maistre **Jehan Bailli**, houvreur en parlement, avecques eulx les dessusd. messire **Jehan le Fevre** et messire **Robert de Bailleul**, chapellains, en les suppliant qu'il leur plaise d'eulx en charger et ce present testament accomplir.

[27] Item, je vueil et ordonne que les choses contenues en ce present testament ou derreniere volenté et chascune d'icelles mesd. executeurs les trois ou les deux d'iceulx le puissent enteriner et accomplir sans les autres appeler, ou cas qu'ilz n'y pourroient estre tous ensemble ; et que, se aucune chose y avoit a interpreter, a exposer ou declairer, les trois ou les deux d'iceulx en puissent ordonner selon leur bon advis et leurs consciences sans riens diminuer.

[28] Pour lequel testament ou derreniere volenté accomplir par mesd. executeurs en la maniere que dit est, je ordonne ma vaisselle d'argent et tous mes autres biens meubles quelz qu'ilz soient soient venduz et ordenez par mesd. executeurs trois ou deux d'iceulx sans les autres appelez ou cas qu'ilz n'y pourroient estre.

[29] Et mond. testament et execucion d'icellui et tous mesd. biens meubles, acquestz et heritages, je soubzmet par la teneur de ces presentes a la court de parlement du roy nostre seigneur a Paris, auquel et a sad. court de parlement je supplie tant humblement comme je puis que pour l'amour de Dieu et du salut de mon ame vueillent et leur plaise accepter lad. submission garder et defendre envers tous et contre tous mesd. biens, acquestz, heritages, et executeurs, leurs commis et deputez jusques a ce que mond. testament soit du tout enteriné et acomply et l'execucion d'icellui faillie et compte final d'icelle rendu a lad. cour

[30] Et après son1 trespassement la vraye possession en saisine de tous ses biens tant meubles comme heritages presens et a venir, droiz, actions et poursuites a elle appartenans pour sond. testament enteriner et acomplir.

[31] Et l'execucion d'icellui et tous sesd. biens et heritages elle a soubzmet et soubzmet au roy nostre seigneur et a sa court de parlement, ausquelx elle supplie tant humblement que faire le puet que pour l'amour de Dieu et de son ame ilz vueillent lad. submission accepter et sesd. biens et heritages et executeurs garder et defendre jusques a l'acomplissement et après le compte rendu de sad. execucion ; et pour toutes les choses dessusd. fermes tenir, enteriner et accomplir ycelle dame en obliga et ypotheca devant nous sesd. biens et heritaiges en les soubmettant et soubzmet a la jurisdiction et contrainte du roy nostred. seigneur et de lad. court de parlement en promettant, promist et jura par la foy pour ce bailliee en nostre main corporellement non jamais aller ne venir ou contraire ; et renonça en ce fait lad. dame par lad. foy et serement a toutes exceptions et autres choses quelzconques qui pourroient estre dictes ou faictes a l'encontre et au droit disant general renonciacion non valloir.

[32] En tesmoing de ce nous avons fait mectre a ces lectres le seel de lad. prevosté de Montlehery par **Loys Dubouic**, procureur du roy nostre seigneur en lad. prevosté, garde dud. seel, le mardi trente et derrenier jour du mois de juing l'an de grace mil quatre cens et seize.

G. Christien."